

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE GONDECOURT

- : -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2016

A 20 H 00

- : -

L'an deux mil seize, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du dix-sept février 2015

## Etaient présents :

- M. BUÉ Régis  
Maire

- Mme BACLET Marie-Hélène
- M. LEVECQ Guillaume
- M. BARBIEUX Arthur
- Mme LEROY Christine
- M. VANOOSTEN Pierre-Eugène

Adjoints au Maire

- M. FAMECHON Thierry
- Mme BRINGUEZ Christine
- Mme DELACROIX Thérèse-Marie
- M. DESMAZIERES Michel
- Mme GELOEN Patricia
- M. MARTEL Pierre
- Mme CONNART Martine
- Mme GHEYSENS Béatrice
- Mme HANUCHE Pascale
- M. DELANNOY Pierre-Yves
- M. DELEFOSSÉ Thierry
- M. DESBIENS Marcelin
- M. FERNANDEZ Jean-Pierre
- Mme LEFEBVRE Charline
- M. PAPEGHIN Benoît

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés et représentés :

- Mme CHARON Emmanuelle avec procuration à Mme Thérèse-Marie DELACROIX
- M. TRACKOEN Ruddy avec procuration à Mme Christine LEROY
- Mme HECTOR Corinne avec procuration à Mme Pascale HANUCHE
- Mme D'ETTORE Sophie avec procuration à M. Régis BUÉ
- M. COIGNION Philippe avec procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
- Mme DEROLEZ Adeline

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marie Hélène BACLET** est nommée Secrétaire de séance

**Le Conseil Municipal,**

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA SELECTION D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE INDEPENDANTE POUR LES MOYENS D'IMPRESSION**

**DECIDE** de faire partie du groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression » ; **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent ; **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- *Votes favorables : 26*

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE DE GONDECOURT POUR LA PERIODE DE MARS 2016 à FÉVRIER 2018.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à l'application de cette décision **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- Votes favorables : 26

**AFFICHE ET PUBLIE, LE 27 FEVRIER 2016 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le MAIRE  
  
Régis BUÉ